

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 24 novembre 2021 à 19 heures
POLE SOCIO CULTUREL JEAN CAYEUX SALLE EBENE

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

Excusés : 5

Absents : 2

L'an deux mille vingt-et-un, le 24 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de RIVERY, étant assemblé en session ordinaire, en salle EBENE du Pole Socio-Culturel Jean Cayeux, après convocation légale, en date du 17 novembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Bernard BOCQUILLON, Maire.

Présents : Mmes et MM : Bernard BOCQUILLON - Steeve VICART - Françoise LEGAY - Dominique CAPRON – Céline DOIGNON - Anita OBJOIS - Pierre-Yves DOREZ - Delphine AGAASSE- Claude ROUSSEL - Sophie BOUDAILLEZ -Jules SUIVENG - Clément GRUMETZ – Wilfried LANG- Stéphanie DJAROUNE- Catherine VANDERGHOTE- - Philippe ROBINET- Chantal SUIVENG- Nicole NOWAK- Patrick WEISS- Nathalie JOLY-CARON

Absents représentés : - Jean-Antoni STEFANIAK donne pouvoir à Chantal SUIVENG – Ahmed BOUMEDIENE donne pouvoir à Steeve VICART - Fabrice AUBEL donne pouvoir à Bernard BOCQUILLON -Elise RAOUT-FRISON donne pouvoir à Delphine AGAASSE - Hélène CAT donne pouvoir à Patrick WEISS

Absents : Angélique DUBUS – Nicolas MARC

Secrétaire de séance : Mme Nathalie JOLY-CARON

Président de séance : M Bernard BOCQUILLON

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte à 19h10.

Le Conseil Municipal procède, conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein de l'Assemblée ; ayant obtenu la majorité des suffrages, Madame Nathalie JOLY CARON a été élue pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance en date du 04 octobre 2021

Aucune autre remarque n'ayant été formulée,

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ledit compte rendu.

VOTE:

POUR : 25

CONTRE : 0

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour constitué des points suivants :

Point 1. Mise en place du télétravail au sein de la ville de rivery

Point 2. Prestations pour les agents de la commune de Rivery

Point 3. Demande de subvention à Amiens métropole pour la fête des jardiniers 2022

Point 4. Demande de subvention au conseil régional des Hauts de France pour la fête des jardiniers 2022

Point 5. Renouvellement des tarifs communaux pour l'année 2022

Point 6. Avenant 1 à la convention plateforme multi services avec Amiens Métropole

Point 7. Renouvellement de la convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure : autorisation à monsieur le maire à signer ladite convention

Point 8. Attribution des lots pour le marché de travaux de rénovation énergétique école P Perret.

Point 9. Eclairage public : autorisation à monsieur le maire à solliciter la subvention au conseil départemental pour l'éclairage public. Passage au LED.

Point 10. Décision modificative 2

Point 11 . Questions diverses

Point 1. Mise en place du télétravail au sein de la ville de rivery

La Ville de Rivery propose une nouvelle organisation du travail pour répondre aux besoins de leurs agents : assouplissement des contraintes professionnelles, amélioration des articulations des temps professionnels et personnels, réduction des temps de trajets et des risques liés aux transports.

Le télétravail répond à cette conciliation entre les différents temps de l'agent.

Le télétravail se définit comme une forme d'organisation et de réalisation du travail dans laquelle l'agent est amené à exercer son activité professionnelle en dehors de son lieu habituel de travail, de façon volontaire en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Ceci implique qu'il repose sur un échange et une confiance réciproque entre l'agent, le supérieur hiérarchique et la collectivité.

La mise en œuvre du télétravail doit respecter de grands principes :

- Le volontariat : le télétravail ne peut être imposé à l'agent ;
- La réversibilité : le télétravail peut être interrompu et annulé à tout moment ;
- L'équité de traitement : le télétravail est défini par un cadre réglementaire et le présent règlement s'applique à tous les agents éligibles. Est considéré comme télétravailleur, tout agent de la collectivité autorisé à exercer une partie de ses missions à son domicile, disposant de l'ensemble des accès informatiques.

Le protocole sur le télétravail a été joint à la convocation et précise les conditions de sa mise en place dans la collectivité. Qu'il s'agisse des temps normalisés d'activité professionnelle ou lors de crise sanitaire ou de contexte spécifique (intempéries par exemple)

Ce protocole est passé au comité technique le 5/10/2021

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à mettre en place le télétravail au sein de la commune
- D'instaurer un forfait de 2€50 par jour télétravaillé.

Point 2. Prestations pour les agents de la commune de Rivery

Les dernières délibérations sur les différentes prestations lors d'évènements pour les agents datent de 1991 et de 2001, il est proposé de les mettre à jour.

Prestation pour les agents de la commune de Rivery

Pour information :

- Subvention au COS par la commune : 10 000 €
- Subvention CNAS : 11 059 ,75 € avec 1 558 € pour le CCAS

Détail des prestations COS - CNAS - Commune

NB/ pour bénéficier des prestations de la commune l'agent devra avoir 6 mois d'ancienneté au sein de la collectivité

	COS (si adhérents)	CNAS	Commune	TOTAL si cumul
Naissance d'un enfant	150 €	220 €	150 €	520 €
Mariage	150 €	230 €	250 €	630 €
Médaille du travail ARGENT	85 €	170 €	125 €	380 €
Médaille du travail VERMEIL	100 €	185 €	150 €	575 €
Médaille du travail OR	130 €	245 €	200 €	575 €
Départ en retraite	150 € + 10€/année de service	170 € + 10€/année de service	500 €	820 € minimum
Déménagement	/	200 €	/	200 €
Décès de l'agent en activité	550 €	1 000 €	/	1 550 €
Décès d'un enfant	250 €	820 €	/	1 070 €
Permis de conduire	/	150 €	/	150 €
Formation BAFA	/	105 €	/	105 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à mettre à jour les prestations pour les agents de la commune de Rivery tel que décrit ci-dessus
- D'acter que ces prestations seront versées pour les agents ayant 6 mois d'ancienneté minimum

Point 3. Demande de subvention à Amiens métropole pour la fête des jardiniers 2022

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 2^{ème} week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons cette année sa 10eme édition, car, en raison de la crise sanitaire, celle-ci a été annulée en 2020 et 2021.

En 2022, la fête des jardiniers est prévue le 11 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès d'Amiens Métropole à hauteur de 2000 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès d'Amiens Métropole pour l'organisation de la fête des jardiniers à hauteur de 2000 € qui aura lieu 11 septembre 2022

Point 4. Demande de subvention au conseil régional des Hauts de France pour la fête des jardiniers 2022

La fête des jardiniers se déroule traditionnellement chaque 2^{ème} week-end de septembre. Manifestation d'envergure pour la commune, nous fêterons cette année sa 10eme édition, car, en raison de la crise sanitaire, celle-ci a été annulée en 2020 et 2021.

En 2022, la fête des jardiniers est prévue le 11 septembre et à ce titre nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour demander une subvention auprès du conseil régional des Hauts de France à hauteur de 2500€

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du conseil régional des Hauts de France à hauteur de 2500€ pour l'organisation de la fête des jardiniers qui aura lieu 11 septembre 2022

Point 5. Renouvellement des tarifs communaux pour l'année 2022

Il est proposé de valider les tarifs communaux pour l'année 2022 comme suit :

imprimé le 26/11/2021 à 10:56

TARIFS COMMUNAUX 2022

				2021	hausse chauffage 2,6102% hausse loyers 0,4212%	2022
CIMETIÈRE			perpétuelle	∅		
			30 ans	185 €		185 €
			50 ans	370 €		370 €
COLOMBARIUM			20 ans	185 €		185 €
			30 ans	232 €		232 €
			50 ans	370 €		370 €
CESSION DE CAVEAUX FUNÉRAIRES D'OCCASION	en briques	1 case		681 €		681 €
		2 cases		892 €		892 €
		3 cases		1 103 €		1 103 €
		4 cases		1 316 €		1 316 €
		5 cases		1 591 €		1 591 €
			case supplémentaires	298 €		298 €
	en parpaings ou préfabriquée	1 case		364 €		364 €
		2 cases		468 €		468 €
		3 cases		594 €		594 €
		4 cases		723 €		723 €
5 cases		850 €		850 €		
		case supplémentaires	149 €		149 €	
SALLES COMMUNALES			André Carpentier - plein tarif (riverains)	500 €		500 €
			André Carpentier - plein tarif (extérieur)			700 €
			André Carpentier - demi tarif (riverains)	250 €		250 €
			salle spectacle Pôle J. Cayeux - journée	400 €		400 €
			salle spectacle Pôle J. Cayeux - ½ journée	250 €		250 €
			salle spectacle Pôle J. Cayeux - caution	1 500 €		1 500 €
			tarif spécifique annuel hors week-end - association : salle André Carpentier	300 €		300 €
		salle Ebène - pôle socio-culturel Jean Cayeux	500 €		500 €	
CHAUFFAGE LOGEMENTS rue Baudrez	n° 61	T3	SAVALLE Armelle	157,43 €	4,11 €	161,54 €
	n° 59	T3		157,43 €	4,11 €	161,54 €
CHAUFFAGE INDIVIDUEL rue Baudrez	n° 53	T3	GAMAND Christian	∅		
	n° 49	T4		∅		
	n° 47	T4	DUCROQ Timothée	∅		
LOYERS LOGEMENTS rue Baudrez	n° 61	T3	SAVALLE Armelle	224,65 €	0,95 €	225,60 €
	n° 59	T3		224,65 €	0,95 €	225,60 €
	n° 53	T3	GAMAND Christian	509,31 €	2,15 €	511,46 €
	n° 49	T4		468,57 €	1,97 €	470,54 €
	n° 47	T4	DUCROQ Timothée	609,54 €	2,57 €	612,11 €
LOGEMENT place du Jeu de Boules	n° 13	T2				
	n° 13	T3	GRÉBERT Laurence	149,93 €	0,63 €	150,56 €
repas des aînés			accompagnants de - 65 ans ou hors rivéry	35,00 €		35,00 €
frs remplacement de clés			organigramme Mairie	230,00 €		230,00 €
frs remplacement de badges			accès Pôle Culturel	40,00 €		40,00 €
occupation temporaire domaine public			commerce ambulant	76,00 €		76,00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- De valider les tarifs communaux pour l'année 2022 tel que décrit ci-dessus

Point 6. Avenant 1 à la convention plateforme multi services

La direction des espaces publics mutualise au bénéfice des communes membres d'Amiens Métropole ses compétences en matière de maîtrise d'œuvre et de ses moyens de régie dans les domaines suivants : capacité d'ingénierie en matière d'espace public, patrimoine arboré, espaces vert et gestion du domaine public.

L'ensemble de ses prestations est géré par la plateforme multi service adoptée par le conseil communautaire le 24 octobre 2019.

Elles sont facultatives et réalisées à la demande.

Amiens métropole propose d'élargir le périmètre des prestations proposées dans le cadre de la convention.

Appui administratif pour les passations des marchés publics subséquents aux accords cadre.

Il est proposé de valider cet avenant 1

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'avenant 1 à la convention plateforme multi services

Point 7. Renouvellement de convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure : autorisation à monsieur le maire à signer ladite convention

Il est proposé de renouveler la convention avec la société REFPAC pour les années 2022/2024 portant sur :

- Perception des taxes publicitaires extérieures (panneaux visibles de la voie publique) pour la commune
- Recensement, mesurages, contact avec les redevables et assistance aux éditions des titres de recettes.

Tarifs :

2022 : 5200 € (dont constitution de la base de données)

2023 et 2024 : 4200 € par année

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à renouveler la convention d'assistance et de suivi pour la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure pour les années 2022/2024.

Point 8. Attribution des lots pour le marché de travaux de rénovation énergétique école P Perret.

Le 21/12/2020, le conseil municipal a autorisé le maire à solliciter l'aide financière de l'Etat dans le cadre du plan de relance DSIL concernant l'opération de rénovation énergétique de l'école P Perret.

Après avoir retenu le maître d'œuvre, nous avons lancé une consultation pour le marché de travaux le 21/09/2021 comprenant 4 lots.

Lot 1. Façade ITE / Ravalement / bardage

Lot 2. Couverture / isolation sous toiture

Lot 3. Menuiserie extérieure

Lot 4. Ventilation

Après avoir procédé à l'analyse des différents lots, il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à signer le marché de travaux composé des différents lots ci-dessus.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOTE A L'UNANIMITE

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer le marché de travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Pierre Perret avec la répartition des lots comme suit :
- LOT N° 1 « FACADE ITE-RAVALEMENT-BARDAGE » avec l'entreprise les FACADIERS PICARDS pour un montant de 285 915 , 00 € HT (base +option)
- LOT N° 2 « COUVERTURE -ISOLATION SOUS TOITURE » avec l'entreprise DLD BATIMENT pour un montant de 88 233, 95 € HT
- LOT N° 3 « MENUISERIE EXTERIEURE » avec l'entreprise DOMECCO pour un montant de 71 151 ,20 € HT
- LOT N° 4 « VENTILATION » avec l'entreprise PARIN-CLAIDIÈRE pour un montant de 79 967 ,62 € HT

Point 9. Autorisation à monsieur le maire à solliciter la subvention au conseil départemental pour l'éclairage public. Passage au LED.

La commune de Rivery souhaite limiter la consommation énergétique des points lumineux de l'espace publics dans le cadre de la transition énergétique, c'est pourquoi il est proposé de moderniser l'éclairage public en équipant les lanternes en LED.

265 points seront concernés en 2021/2022 pour un montant global de 99 876€ HT.

Dans le cadre de cette opération, la commune sollicite l'aide financière du département à hauteur de 40% de l'assiette éligible.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à solliciter la subvention auprès du conseil départemental

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSENTION : 4

DÉCIDE :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter la subvention au Conseil Départemental pour l'éclairage public, passage au LED.

Point 10. Décision modificative 2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
21312 (041) - 01 : Bâtiments scolaires	2 526,00	2031 (041) - 01 : Frais d'études	1 002,00
2151 (041) - 01 : Réseaux de voirie	1 002,00	2031 (041) - 01 : Frais d'études	2 526,00
	3 528,00		3 528,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
022 (022) - 020 : Dépenses imprévues	-4 950,00		
657351 (65) - 020 : GFP de rattachement	5 000,00		
6574 (65) - 020 : Subv.fonct.aux asso.&autr	4 950,00		
6745 (67) - 020 : Subventions aux personne	-5 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	3 528,00	Total Recettes	3 528,00

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- De valider la décision modificative 2 proposée par monsieur le Maire.

Point 11. Questions diverses

Monsieur P Y Dorez

Informe que le marché d'automne aura lieu ce week-end, le 27 après-midi et le 28 toute la journée. 60 créateurs seront présents sur 2 lieux couverts (gymnase et salle A Carpentier) et sur un lieu découvert (esplanade mairie). Cette manifestation, conjointement organisée avec Monsieur Sabatier, sera, nous l'espérons un moment agréable pour le public que l'on espère nombreux. Monsieur Dorez remercie les agents de la commune qui ont participé à l'élaboration et à la mise en place de ce marché.

Rappel : pass sanitaire obligatoire

Monsieur Clément Grumetz

Informe que le téléthon aura lieu le premier week-end de décembre. Un temps fort avec les écoles aura lieu dès le vendredi 3 avec une course relais de l'ensemble des enfants des écoles de la commune.

Le samedi 4, à partir de 16h30 de nombreuses animations auront lieu sur l'esplanade de la mairie et le dimanche 5 les animations se dérouleront dans les associations participantes

Monsieur Steeve Vicart :

Informe que l'opération cœur de ville se poursuit dans les temps sur le plan administratif et qu'un début des travaux est envisagé en septembre 2023 pour une livraison finale au premier trimestre 2024.

Informe que les travaux rue du général Leclercq sont en phase d'achèvement, et que le délai de fin décembre pour la réalisation finale sera maintenue

Informe qu'une étude va être menée sur le réaménagement des locaux de la mairie suite au départ en 2020 des classes élémentaires. Le redéploiement des bureaux des agents ainsi qu'une réflexion sur l'utilisation du premier étage et du grenier seront étudiés.

Madame Françoise Legay

Informe que la collecte pour la banque alimentaire à lieu du 26 au 28 novembre, elle se réalisera également dans les grandes surfaces de Rivery

Monsieur Bernard Bocquillon

Informe que les nouvelles caméras de vidéoprotection sont installées, et qu'après quelques derniers réglages elles seront opérationnelles dans les prochains jours.

Informe qu'une opération de contrôle police et douane a eu lieu récemment au Bar Le Tanger rue de la défense passive et qu'une commission de sécurité se déroulera le 6 décembre.

Monsieur Dominique Capron

Informe que les derniers travaux d'aménagement du parc Boris Vian vont avoir lieu (sol).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10

La secrétaire de séance


Nathalie JOLY-CARON

Le Maire


Bernard BOCQUILLON

Nom	Prénom	SIGNATURE	OBSERVATIONS
AGAASSE	Delphine		
AUBEL	Fabrice		Excusé
BOCQUILLON	Bernard		
BOUDAILLEZ	Sophie		
BOUMEDIENE	Ahmed		Excusé
CAPRON	Dominique		
CAT	Hélène		Excusée
DJAROUNE	Stéphanie		
DOIGNON	Céline		
DOREZ	Pierre-Yves		
DUBUS	Angélique		Absente
GRUMETZ	Clément		
JOLY-CARON	Nathalie		
LANG	Wilfried		
LEGAY	Françoise		
NICOLAS	Marc		Absent

NOWAK	Nicole		
OBJOIS	Anita		
RAOUT-FRISON	Elise		Excusée
ROBINET	Philippe		
ROUSSEL	Claude		
STEFANIAK	Jean-Antoni		Excusé
SUIVENG	Chantal		
SUIVENG	Jules		
VANDERGHOTE	Catherine		
VICART	Steeve		
WEISS	Patrick		